

- interpréter de façon plus stricte le critère des droits de la personne, notamment, la nécessité accrue d'obtenir des assurances quant à l'utilisation finale, de façon à réduire au minimum le risque que du matériel canadien ne tombe aux mains de personnes qui risqueraient de s'en servir pour enfreindre les droits de la personne;
- appliquer des contrôles plus stricts en ce qui a trait aux armes à feu, notamment en considérant les lois et les pratiques régissant le contrôle des armes dans les pays destinataires pour être certains que les armes à feu canadiennes ne fassent pas l'objet d'un trafic illicite ou n'attisent le désordre ou la violence.

## **Statistiques sur les exportations militaires**

Dans les tableaux qui suivent, les statistiques sur les exportations militaires sont établies à partir des rapports trimestriels présentés par les exportateurs sur leurs expéditions réelles en regard des licences qui leur ont été délivrées en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI). Ces rapports indiquent le pays de destination, la valeur des marchandises et leur description. Les renseignements comme la demande de permis originale, y compris l'identité des éventuels exportateur et destinataire et les détails de la transaction sont de nature très délicate au niveau commercial et sont fournis confidentiellement au MAECI. Ils sont protégés pour garantir le respect des exigences en matière de rapport. Avec la collaboration de l'ensemble des exportateurs, le rapport de cette année a été étoffé pour décrire les utilisations et les types généraux de marchandises.

Depuis l'intégration de l'industrie de défense en Amérique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale, une politique stipule qu'il n'est pas nécessaire de détenir une licence pour exporter des marchandises du Groupe 2 vers les États-Unis. Nous ne disposons donc d'aucune donnée sur les exportations militaires vers ce pays et aucune statistique s'y rattachant ne peut figurer dans le présent rapport. Nous recueillons toutefois des données sur les exportations aux forces armées américaines et nous évaluons actuellement la possibilité de recueillir d'autres données à des fins d'information et de surveillance.

Certaines statistiques provenant d'autres sources, comme Statistique Canada, peuvent englober des biens non militaires comme des rations alimentaires, des ordinateurs commerciaux, des aéronefs civils ou d'autres articles civils vendus à des militaires. Comme il n'existe aucune corrélation directe entre les codes de produits utilisés par Statistique Canada et les numéros d'article de la LMEC et que chaque source utilise sa propre méthode de compilation, aucune comparaison significative ne peut être établie entre les données des deux sources.